

FICHE DE MISSION – SERVICE CIVIQUE

I. PRESENTATION DE L'ASPTT OU DE LA « SECTION »

La Fédération KORFBAL FRANCE, est une association loi 1901 déclarée le 26 avril 2014 ayant pour objet, notamment, la promotion, le développement ainsi que l'enseignement et la pratique du KORFBAL, dont les caractéristiques principales sont la mixité, la parité, l'égalité et ceci par l'intermédiaire de ses clubs répartis sur l'ensemble du territoire français. La Fédération KORFBAL France est reconnue par la Fédération Internationale de Korfball (IKF) comme étant l'instance qui gère le Korfball en France.

II. THEME DE LA MISSION

La mission doit s'inscrire dans le cadre d'un des thèmes ci-après mentionnés et développés dans le « Référentiel des missions » : **COCHER LA MISSION CHOISIE**

- Encourager la pratique sportive des femmes et leur prise de responsabilités au sein des clubs
- Sensibiliser les jeunes à leur environnement social et au respect d'autrui
- Favoriser la pratique du sport par les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

III. TITRE DE LA MISSION

Le titre contient nécessairement un verbe : *développer, favoriser, promouvoir...*

CHARGE(E) DE DEVELOPPEMENT SPORTIF

IV. TACHES CONFIEES AU VOLONTAIRE DANS LE CADRE DE LA MISSION

Essayer de privilégier les actions sur le terrain

1. Développement structurel de la Fédération
 - Prospection et mise en place de partenariats pour développer la FKF
 - Communication sur les actions de la FKF
2. Participation à l'organisation d'un congrès et aux actions suite à celui-ci
 - Participer à la préparation, au contrôle et à la mise en œuvre de ce congrès
 - Prendre part aux actions de développement qui vont naître suite à ce congrès

V. CARACTERE COMPLEMENTAIRE DE LA MISSION AVEC LES ACTIVITES DES BENEVOLES ET/OU SALARIES

Démontrer la plus value du jeune et l'articulation de sa mission avec celles des bénévoles et/ou salarié présents dans la structure

Profil et compétences requises

- Être véhiculé
- Titulaire d'un diplôme d'animation
- Connaissance du korfbal ou d'un sport collectif
- Une forte rigueur et un sens de l'organisation
- Force de proposition
- Savoir conduire un projet
- Être proactif, dynamique et autonome dans son travail

VI. CRITERES DE REUSSITE DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Définir au regard de quels critères on pourra évaluer la réussite de la mission

Les missions confiées au jeune seront réussies si :

- Le jeune a contribué au développement de la pratique
- Le jeune a contribué au développement de la structuration du congrès
- - Le jeune a pu développer ses compétences en savoir-faire et savoir-être (exemple : autonomie, prise d'initiative, conduite de projet)

VII. LIEUX D'INTERVENTION DU JEUNE DANS LE CADRE DE SA MISSION

Fédération Korfbal France - 9 rue Jean François Revollier 42000 Saint Etienne

VIII. PERIODE DE LA MISSION (DATES) - (DUREE : 8 MOIS)

Du 31.01.2022 au 31.09.2022

IX. VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE

Rappel : 24h hebdomadaire minimum

24h à 35h

X. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS ENGAGES SUR CETTE MISSION

Il s'agit du tutorat, d'éventuels supports, d'échange avec les Responsables Régionaux...

Tuteur : David Dupuy- Président de la Fédération Korfbal France

XI. MISE EN ŒUVRE PRÉPARATOIRE DE LA MISSION

Il s'agit de lister les démarches préalables à l'engagement du jeune et favorisant son accueil.

- Présentation de la fédération / présentation de la mission et validation des objectifs
- Immersion dans la fédération en participant à des séances d'entraînement et à des réunions de bureau
- Elaboration de son plan d'action et de son planning de travail

XII. DROITS DU VOLONTAIRE

- ⇒ Signature d'un contrat de service civique ;
- ⇒ Indemnisation à hauteur de 573,65€ par mois non soumis à l'impôt sur le revenu ;
- ⇒ Deux jours de congés par mois de service civique effectué ;
- ⇒ Prise en charge par le régime général de la sécurité sociale en cas de maladie ;
- ⇒ Service civique pris en compte dans le calcul de la retraite ;
- ⇒ Possibilité de cumul d'activité avec le service civique ;
- ⇒ Passage d'une formation Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- ⇒ Bénéficiaire d'une formation civique et citoyenne sur les valeurs de la République.

XIII. CONTACTS ET INFORMATION SUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL

LA STRUCTURE :

Nom : Fédération Korfball France

Statut : Association sportive

Tél : 06 07 63 85 81

Mail : david.dupuy@federation-korfball-france.fr

LE TUTEUR :

Nom : Dupuy

Prénom : David

Fonction : Président de la Fédération Korfball France

Tél : 06 07 63 85 81

Mail : david.dupuy@federation-korfball-france.fr

LE PRÉSIDENT DU CLUB :

Nom : Dupuy

Prénom : David

Tél : 06 07 63 85 81

Mail : david.dupuy@federation-korfball-france.fr

Veillez renvoyer cette fiche de mission complétée au responsable régional FSASPTT

POINTS DE VIGILANCE PARTICULIERS

Les points de vigilance à avoir concernant la mise en œuvre des missions sont les suivants :

- Le volontaire n'assure pas d'encadrement en autonomie d'une pratique sportive : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique ;
- L'action du volontaire s'inscrit dans un cadre distinct des activités quotidiennes de la structure. Le volontaire ne doit pas assurer des missions liées à l'entraînement des sportifs ou à l'entretien des installations sportives ;
- Le volontaire en Service Civique doit intervenir en complément de l'action des salariés, stagiaires et/ou bénévoles, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par vos salariés, stagiaires et/ou bénévoles à la population ;
- Le volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de la structure (communication, secrétariat, standard, gestion de l'informatique, animation des réseaux sociaux, saisie des licences ...). Les tâches administratives et logistiques réalisées par le volontaire ne doivent l'être qu'au seul service de la mission qui lui est confiée, dans le cadre du projet spécifique auquel il participe ou qu'il a initié.
- Les structures d'accueil diversifient au maximum leur recrutement en dehors du réseau sportif pour garantir le bon déroulement de la mission.